



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.17
3 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 9 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des communications des Parties concernant d'une part, le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du Système initial d'observations océaniques et, d'autre part, le rapport final sur l'analyse des problèmes d'échange de données dans les réseaux mondiaux d'observation de l'atmosphère et du cycle hydrologique, publiés sous les cotes FCCC/SBSTA/2005/MISC.15 et Add.1.
2. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/MISC.14, sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation pour l'étude du climat à l'appui de la Convention (dénommé ci-après Plan d'exécution du SMOC), le rapport du Comité des satellites d'observation de la Terre, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/MISC.17, sur la mise au point d'une action coordonnée des organismes spatiaux participant aux observations mondiales pour répondre aux besoins formulés dans le Plan d'exécution du SMOC; et un rapport intérimaire sur la mise en place d'un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat, établi par le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre et publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/MISC.16.

3. Le SBSTA a noté que l'on disposait désormais d'une excellente base pour améliorer les systèmes mondiaux d'observation pour l'étude du climat. Il a instamment invité les Parties à poursuivre l'application du Plan d'exécution du SMOC, y compris les éléments relatifs au renforcement des capacités.
4. Le SBSTA a instamment invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à désigner des coordonnateurs nationaux SMOC ainsi que des centres nationaux de liaison SMOC.
5. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.14, selon lesquelles presque tous les organismes internationaux identifiés dans le Plan d'exécution du SMOC avaient, formellement ou informellement, reconnu leur rôle dans le cadre de ce plan et s'employaient activement à mettre au point ou perfectionner leurs plans de travail spécifiques. Cet engagement en faveur de l'action représente un degré notable de consensus international et d'appui au Plan d'exécution du SMOC.
6. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre faite par le Comité des satellites d'observation de la Terre, au nom des Parties appuyant les organismes spatiaux participant aux observations mondiales, de présenter pour la vingt-cinquième session du SBSTA (novembre 2006) un rapport détaillé sur une réponse coordonnée aux besoins exprimés dans le Plan d'exécution du SMOC.
7. Le SBSTA s'est félicité des efforts faits par le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre pour mettre en place un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat et a encouragé le Système mondial d'observation terrestre à poursuivre ses travaux. Il a aussi appelé le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre à évaluer l'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre. Il a invité ce secrétariat à lui rendre compte, d'ici à sa vingt-sixième session (mai 2007), des progrès réalisés.
8. Le SBSTA a demandé au secrétariat du SMOC de lui présenter à sa trentième session (juin 2009) un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans le Plan d'exécution du SMOC, en plus des rapports réguliers demandés par la Conférence des Parties dans sa décision 5/CP.10.
9. Le SBSTA a noté que le rapport visé au paragraphe 8 serait fortement tributaire des informations obtenues en temps voulu sur les activités nationales de mise en œuvre. Le SBSTA a donc invité les Parties à soumettre au secrétariat, le 15 septembre 2008 au plus tard, des informations complémentaires sur leurs activités nationales concernant l'exécution du Plan.
10. Le SBSTA s'est félicité des efforts en cours du Groupe des observations de la Terre (GEO) et a invité le SMOC et le GEO à maintenir une coordination étroite pour l'application du Plan d'exécution du SMOC et le plan d'exécution décennal pour la mise en place du Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre. Le SBSTA a encouragé les Parties visées à l'annexe I de la Convention à faciliter chaque fois que possible la participation des pays en développement parties aux activités de mise en œuvre.
11. Le SBSTA a décidé de réviser les «Directives FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques»¹ afin de tenir compte des priorités du Plan d'exécution du SMOC et d'intégrer la communication de données sur les variables climatiques essentielles. Les Parties ont aussi noté la nécessité de réviser le cadre complémentaire, plus détaillé,

¹ FCCC/CP/1999/7, chap. III.

de présentation des rapports². Le SBSTA a décidé d'examiner cette question à sa vingt-cinquième session. Il a invité le secrétariat du SMOC à lui soumettre d'ici à septembre 2006 une proposition sur les moyens de répondre à ces besoins.

12. Le SBSTA a noté l'importance de la contribution des observations océaniques pour répondre aux besoins au titre de la Convention. Il a demandé aux Parties en mesure de le faire de répondre aux besoins de maintenir un appui soutenu et renforcé pour la mise en œuvre du système mondial d'observation des océans pour l'étude du climat. Il a noté en particulier la nécessité d'un appui soutenu pour rendre le système opérationnel et la nécessité de recueillir et archiver des données et métadonnées marines.

13. Le SBSTA a réaffirmé que les échanges de données étaient essentiels pour répondre aux besoins au titre de la Convention. Il a noté avec préoccupation que de nombreux problèmes relatifs aux échanges de données, tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport final sur l'analyse des problèmes d'échange de données dans les réseaux mondiaux d'observation de l'atmosphère et du cycle hydrologique³, n'étaient toujours pas résolus. Il a invité instamment les Parties à mettre en œuvre les solutions proposées dans ce rapport.

14. Le SBSTA a invité instamment les Parties ainsi que les organisations intergouvernementales et les organismes internationaux pertinents, tels que l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international pour la science, à aider activement les centres internationaux de données à obtenir des pays l'autorisation de divulguer les données et de sauvegarder les archives climatiques historiques.

15. Le SBSTA a noté que le programme d'ateliers régionaux serait achevé au début de 2006. Il a invité le secrétariat du SMOC, agissant en coopération avec le Comité consultatif pour les ateliers régionaux, à rendre compte des résultats du programme à sa vingt-cinquième session.

16. Le SBSTA a rappelé la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des observations climatiques ainsi que de l'analyse et de la gestion des données climatiques. Il a aussi réaffirmé combien il était important et combien il restait nécessaire de renforcer les capacités, notamment par le biais du GEO, du mécanisme de coopération du SMOC et des activités régionales, pour permettre aux pays en développement de tirer parti des observations climatiques, entre autres pour évaluer les effets, se préparer et s'adapter.

² FCCC/SBSTA/2000/14, par. 59 et cadre complémentaire de présentation des rapports, consultable à l'adresse Web suivante: <http://www.wmo.ch/web/gcos/Supp-Guidance-2000.pdf>.

³ Disponible sous la cote GCOS-96 (WMO/TD n° 1255) à l'adresse suivante: <http://www.wmo.int/web/gcos/gcoshome.html>.